

Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prend part à la vote.

Les procurations doivent contenir des instructions pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour et doivent être remises à la société au plus tard le mercredi 10 mai 2023.

PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2023

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....

domicilié(e) à (adresse).....

.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....

.....

porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800

Roeselare, Meiboomlaan 33, désigne par la présente en qualité de mandataire

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra

le 16 mai 2023 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 et **avec l'obligation**

de voter comme indiqué ci-dessous.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2022, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende brut de 1,00 euro par action.

APPROBATION REJET ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2022.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Koinon SA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION REJET ABSTENTION

Madame Lieve Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION REJET ABSTENTION

Monsieur Rik Vanpeteghem

APPROBATION REJET ABSTENTION

SRL P.Company, avec représentant permanent Pascale Sioen

APPROBATION REJET ABSTENTION

Décharge commissaire

BDO Réviseurs d'entreprises SRL, représenté par Veerle Catry

APPROBATION REJET ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2022.

APPROBATION REJET ABSTENTION

7. Reconduction d'un administrateur : A l'assemblée générale du 16 mai 2023, le mandat de la SA Aulada, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf arrivera à son terme.

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera de renommer la SA Alauda, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2026

APPROBATION REJET ABSTENTION

8. Confirmation cooptation administrateur : Fin octobre, sur recommandation du conseil d'administration et après avis favorable du comité de nomination et de rémunération, la SRL P.Company représentée par sa représentante permanente Mme Pascale Sioen a été cooptée en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations. La SRL P.Company représentée par sa représentante permanente Mme Pascale Sioen a ainsi comblé la vacance survenue au sein du Conseil d'administration à la suite du décès prématuré du Prof Dr Caroline Pauwels.

Proposition de décision : L'assemblée générale ratifie la cooptation sur proposition du conseil d'administration, après avis du comité de nomination et de rémunération, et procède à la nomination définitive de la SRL BV P. Company, représentée par son représentant permanent, Mme Pascale Sioen, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et associations. Le mandat court jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025

APPROBATION REJET ABSTENTION

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à, le 2023

(Signature)

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le mercredi 10 mai 2023